



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 1585

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la situation des sociétés de fait au regard de la taxe professionnelle. Ces sociétés sont reconnues en tant que telles en matière fiscale et sociale, sauf en matière de taxe professionnelle. En vertu d'une règle spécifique, en effet, la TP doit être libellée au nom de chacun des deux associés, de telle sorte que ces derniers sont amenés à acquitter deux forfaits de TP. Par souci de simplification et d'allègement des charges, il lui demande s'il n'y aurait pas lieu d'harmoniser les règles en vigueur afin que les sociétés de fait soient reconnues également au regard de la taxe professionnelle. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de prendre des mesures en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1585

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5007

Question retirée le : 7 août 2007 (Retrait pour cause de question identique)